

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISES**

Séance du 20 Janvier 2021 à la Salle des Fêtes de Marignac

L'an deux mille vingt et un, le 20 Janvier à 18h, le Conseil de Communauté s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain PUENTE,

Personnes présentes : 61

ABADIA Jean-François / ABBES Pierre / AZEMAR Eric / LARRIEU André / BERRE Dominique / BISTOLFI Patrick / DRAPÉ Jacques / CAMPAGNE André / BOUKEBBOUCHE Farida / CASTEX Claude / CAU Claude / SOUTIRAS Emilie / CAZES Sabine / COMET Jean-Pierre / COMET Sylvain / CRAMPÉ Philippe / DAT Jean-Michel / DE FARCY DE PONTFARCY Marilyne / DENARD Jean-Paul / DE PECO Serge / CAZAUX Alain / DUBOIS Alban / DUMAIL Bernard / DUPLAN Patrick / BALTANAS François / ESCOLE Simon / THOUVENOT Stéphane / FILLASTRE André / GUAUS Bernard / HAEIN Thierry / JACQUARD Claude / JAMME Henri / LADEVEZE Michel / LAFONT Céline / LARQUÉ Alain / LARQUÉ Serge / LASALA Jean-Pierre / MARTIN Denis / MINEC Hervé / GABAS Jacques / MORETTO Joseph / PELAYO Gabriel / PENETRO Pascal / PÉRÉMIQUEL Mathieu / PLANAS Yves / PRINCE Bernard / PUENTE Alain / PUIGDELLOSAS Claude / REBONATO Jean-Pierre / RENAUD Jacques / RIBIS Jean-Marc / RIVES Jean-Jacques / SACAZE Jean-François / SALVATICO Jean-Paul / SARRAUTE Daniel / SERRANO Georges / TINE Jean-Claude / TONIOLO Gilles / ESTRADE Joël / SOLLE LOUGE Evelyne / VIGNEAUX Denise

Personnes absentes ou excusées : 34

AUFRERE Isabelle / BRILLET Gérard / BRUNET LACOUE Françoise / CASTEX Marie-Thérèse / CAUSSETTE Guillaume / CHAPOT Denis / CHEVREL Bernadette / COLLA Serge / DARDÉ Jean-Paul / DUPLICH Jean-Luc / EMPORTES Christian / FERRE Louis / GAMBONI Jean-Philippe / GARCIA Clément / GOUZY José / GUIARD Olivier / HUET Serge / LACOMBE Claude / LAGLEIZE Patrick / LAMORA Christel / MARTIN François / MELAZZINI André / MOUNIER Ghislaine / PALACIN John / PERUSSEAU Olivier / PRAT Philippe / REDONNET Jean-Luc / RENAUD Annie / RIVAL Patrice / SAINT-MARTIN Yvon / SAPORTE Gérard / SAULNERON Patrick / STRADERE Michelle / THÉBÉ Henri

Procurations : 10

AUFRERE Isabelle a donné procuration à CAU Claude
BRUNET LACOUE Françoise a donné procuration à PUENTE Alain
GAMBONI Jean-Philippe a donné procuration à BISTOLFI Patrick
HUET Serge a donné procuration à PLANAS Yves
LACOMBE Claude a donné procuration à CAZES Sabine
LAGLEIZE Patrick a donné procuration à FILLASTRE André
MOUNIER Ghislaine a donné procuration à LASALA Jean-Pierre
PRAT Philippe a donné procuration à FILLASTRE André
REDONNET Jean-Luc a donné procuration à SACAZE Jean-François
RIVAL Patrice a donné procuration à LARQUE Alain

Vote : Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0

**Objet : Inscriptions de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif
2021 - Budget Général**

Monsieur le Président indique aux membres du conseil communautaire qu'il y a la possibilité de procéder, avant le vote du Budget Primitif 2021 du budget Général aux inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut, jusqu'à l'adoption du Budget, et, sur autorisation du Conseil Communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et au résultat reporté.

Il est constaté à ce jour, que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2020 s'élevaient à 5 908 354,00 € (déduction faite des remboursements de la dette, des opérations d'ordre et opérations patrimoniales s'élevant à 2 224 575,67 €), que le quart de ces crédits représente donc à 1 477 088,50 €.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à Monsieur le Président, de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption du Budget de l'exercice 2021.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

D'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater des dépenses sur les comptes suivants et pour les montants précisés ci-dessous :

Opération	Désignation	Article	Montant 25%
Opération 111	Travaux Pool Routier 2019/2021	2317	303 659,75 €
Opération 17	Acquisition matériel informatique	2183	9 650,00 €
Opération 19	Multi accueil Sauveterre	2188	6 350,00 €
Opération 22	Ecole d'Escalade (frais d'études)	2031	12 000,00 €
		2313	94 200,00 €
Opération 23	Petit patrimoine	2031	1 750,00 €
		2317	5 250,00 €
Opération 27	Maison de Santé	2031	37 376,50 €
		2033	1 750,00 €
		21318	3 000,00 €
		2132	4 381,25 €
		2313	491 163,25 €
Opération 28	Acquisition matériel technique	2158	2 814,50 €
Opération 48	Matériel Bureaux administratifs	2184	1 000,00 €
Opération 49	Acquisition matériel Service OM LUCHON	2181	1 826,25 €
		2182	17 500,00 €
		2188	14 880,00 €
		2315	1 000,00 €
Opération 50	Risques Naturels Paravalanche Bourg d'Oueil	2031	6 587,50 €
		2033	600,00 €
		2313	36 000,00 €
Opération 55	Crèche Ramondia	2158	475,00 €
Opération 59	Acquisition matériel Sentiers	2188	597,50 €
Opération 60	Travaux en régie Ouillages divers	2188	2 486,00 €
Opération 61	Admin véhicule	2182	20 458,75 €
Opération 65	Risque Naturels Etat des lieux	2031	19 289,75 €
		2315	12 000,00 €

Opération 70	Tourisme Aire de Fronsac	2031	12 000,00 €
		21318	83 171,50 €
		21751	10 500,00 €
		2184	2 000,00 €
		2315	1 500,00 €
Opération 71	Tourisme Office Luchon	2031	2 550,00 €
		2184	4 500,00 €
		2314	21 000,00 €
		2315	4 500,00 €
Opération 73	Place Joffre Luchon	2031	3 450,00 €
		2317	26 365,00 €
Opération 74	Installations générales et agencement	2128	2 300,00 €
		2181	15 637,50 €
Opération 76	Filets pare blocs Bagnères de Luchon	2031	3 000,00 €
		2315	25 500,00 €
Opération 77	Entretien des ouvrages risques naturels	2031	4 800,00 €
		2315	7 200,00 €
Opération 78	Crèche Gourdan	2188	1 250,00 €
Opération 80	Aides aux entreprises	20422	7 500,00 €
Opération 81	RAM	2182	5 620,00 €
Non affecté	Aides aux entreprises COVID	204113	12 500,00 €
	TOTAL		1 364 890,00 €

Après délibération, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorisent Monsieur le Président à engager, liquider et mandater des dépenses sur le budget Général 2021 sur les comptes et pour les montants précisés ci-dessus avant vote du budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Alain PUENTE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.